

# Hranitherm 600.58, Hranitherm 601.58

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 10/04/2019

Version: 1.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
 Nom du produit : Hranitherm 600.58, Hranitherm 601.58

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel  
 Utilisation de la substance/mélange : Adhésif thermofusible

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Distributeur

Hranipex Czech Republic k.s.  
 J. Rýznerové 97, Komorovice  
 396 01 Humpolec - Czech Republic  
 T 565 501 210  
[help@ecomole.com](mailto:help@ecomole.com) - [www.hranipex.cz](http://www.hranipex.cz)

#### Fournisseur

Hranipex SAS  
 3E, rue de Lugano  
 68180 Horbourg-Wihr - France  
 T +33(0)3 89 20 61 00 - F +33(0)3 89 20 61 06  
[info@hranipex.fr](mailto:info@hranipex.fr) - <http://www.hranipex.fr>

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

# Hranitherm 600.58, Hranitherm 601.58

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 10/04/2019

Version: 1.0

## 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
acétate de vinyle*	(N° CAS) 108-05-4 (N° CE) 203-545-4 (N° Index) 607-023-00-0	< 0,1	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335
anhydride maléique	(N° CAS) 108-31-6 (N° CE) 203-571-6 (N° Index) 607-096-00-9	< 0.0001	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1A, H317 STOT RE 1, H372

Remarques : \*Note D : Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles figurent dans la troisième partie. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans de tels cas, le fournisseur doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance, suivi de la mention «non stabilisé(e)».

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Premiers soins après inhalation	: En cas de manipulation à températures élevées : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Mettre la victime au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, administrer une respiration artificielle. Appeler un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: En cas de manipulation à températures élevées : Dans le cas où le produit fondu sur la peau, refroidir immédiatement avec de l'eau froide. Ne pas enlever le produit solidifié de la peau. Couvrir les blessures avec des pansements stériles. Appeler un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Pulvérisateur ou brouillard d'eau.
Agents d'extinction non appropriés	: Non connu(e).

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Non inflammable.
Danger d'explosion	: Non explosif.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: oxydes de carbone (CO et CO <sub>2</sub> ). L'exposition à des produits de combustion ou de décomposition peut nuire à votre santé. Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Équipement normal pour les pompiers, c'est-à-dire la cuisinière incendie (EN 469), les gants (EN 659) et les bottes (spécifications HO A29 et A30) en combinaison avec un appareil respiratoire (EN 137).
Autres informations	: Jeter l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.

# Hranitherm 600.58, Hranitherm 601.58

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 10/04/2019

Version: 1.0

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Arrêtez les fuites si cela vous est possible sans prendre de risque personnel. Marcher avec prudence sur le produit répandu. Les granulés peuvent provoquer un glissement sur les surfaces dures.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Si la zone de fuite est propre, le produit peut être réutilisé.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : A haute température : Eviter l'inhalation des vapeurs, Eviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation appropriée. Porter un équipement de protection individuel. Conserver à l'écart des produits incompatibles.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur. Conserver dans des conteneurs correctement étiquetés.

Matières incompatibles : Oxydants, acides forts et bases fortes.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Hranitherm 601.58

UE	Nom local	Vinyl acetate
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	17,6 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV TWA (ppm)	5 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )	35,2 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV STEL (ppm)	10 ppm
UE	Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2009/161/EU
France	Nom local	Acétate de vinyle
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	17,6 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	5 ppm
France	VLE(mg/m <sup>3</sup> )	35,2 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	10 ppm
France	Note (FR)	Valeurs réglementaires contraignantes
France	Nom local	Anhydride maléique
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	17,6 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	5 ppm
France	VLE(mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>

# Hranitherm 600.58, Hranitherm 601.58

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 10/04/2019

Version: 1.0

## Hranitherm 601.58

France	VLE (ppm)	10 ppm
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises; risque d'allergie
France	Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Prévoir une extraction locale et générale adéquate.

#### Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

#### Protection des mains:

Non requis. Utiliser des gants isolants lors de la manipulation du produit à chaud

#### Protection oculaire:

Bien qu'aucune information spécifique sur une irritation des yeux ne soit disponible, porter une protection oculaire appropriée aux conditions de travail lors de la manipulation du produit. Recommandé: Lunettes de sécurité avec protections latérales. EN 166

#### Protection de la peau et du corps:

En cas de manipulation à températures élevées : Vêtements de protection à manches longues. Catégorie II. Chaussures de sécurité. EN ISO 20344

#### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Autres informations:

Équipement de protection et vêtement lavage des s avant de les réutiliser.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Hranitherm 600.58 Beige., Hranitherm 601.58 Blanc
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: > 150 °C
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 250 °C
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: > 250 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Non applicable
Masse volumique	: 1,15 kg/l
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable

# Hranitherm 600.58, Hranitherm 601.58

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 10/04/2019

Version: 1.0

## 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes et agents oxydants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Hranitherm 601.58

Persistance et dégradabilité	Pas d'information disponible.
------------------------------	-------------------------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Hranitherm 601.58

Potentiel de bioaccumulation	Pas d'information disponible.
------------------------------	-------------------------------

# Hranitherm 600.58, Hranitherm 601.58

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 10/04/2019

Version: 1.0

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Hranitherm 601.58

Ecologie - sol	Pas d'information disponible.
----------------	-------------------------------

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Hranitherm 601.58

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## Composant

acétate de vinyle (108-05-4)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
anhydride maléique (108-31-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucun autre effet connu.

Indications complémentaires : Ne pas laisser de grandes quantités se répandre telles quelles dans l'environnement, ni déverser dans les égouts et les rivières

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Réutilisez, si possible. Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 04 10 - déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Pas d'informations supplémentaires disponibles

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### Transport par voie terrestre

Non applicable

### Transport maritime

Non applicable

### Transport aérien

Non applicable

### Transport par voie fluviale

Non applicable

### Transport ferroviaire

Non applicable

# Hranitherm 600.58, Hranitherm 601.58

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 10/04/2019

Version: 1.0

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP)

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
FDS	Fiche de données de sécurité
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Portail de diffusion ECHA <https://echa.europa.eu/cs/search-for-chemicals>.

SDS Unibord 771, date 29.05.2018, version 1.0

Conseils de formation : Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.

# Hranitherm 600.58, Hranitherm 601.58

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 10/04/2019

Version: 1.0

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*